



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC Règlement no 447-26-01

Règlement no 447-26-01 modifiant le Règlement no 447-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis est par les présentes donné que le *Règlement no 447-26-01 modifiant le Règlement no 447-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles*, adopté le 21 septembre 2026, est entré en vigueur le 25 septembre 2026.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 25 septembre 2026

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 25 septembre 2026

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière